

Règlement — Tirage SuperFrancoJeu 2025

Le Centre de la francophonie des Amériques (ci-après appelé le « Centre ») est partenaire de la Superfrancofête 2025. À cet égard, il offre la possibilité de participer au SuperFrancoJeu 2025 qui consiste à répondre à un questionnaire en ligne sur la francophonie et à soumettre un bulletin de participation pour remporter l'une des cinq paires de billets pour *Les Boys, le spectacle*.

Voici les modalités du concours.

1. Admissibilité

- 1.1 Le tirage est ouvert aux personnes :
 - 1.1.1 Âgées de 18 ans et plus ;
 - 1.1.2 Résidentes de la province de Québec.
- 1.2 Le personnel et les membres du conseil d'administration du Centre ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au tirage.
- 1.3 Une seule participation par nom et adresse courriel.

2. Frais d'inscription

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour participer aux concours ou pour devenir membre du Centre.

3. Critères de participation

- 3.1 Pour participer au tirage et obtenir une chance de gagner, la personne admissible doit répondre obligatoirement aux cinq (5) questions et remplir le formulaire d'inscription avant le 25 août à 23 h 59 ;
- 3.2 Si la personne est déjà membre du Centre ou le devient avant le 25 août à 23 h 59, elle obtient une chance de plus de gagner. L'adresse courriel fournie pour remplir le formulaire sera celle qui sera utilisée pour valider la chance supplémentaire de gagner ;
- 3.3 Si une personne adhère au Centre, mais qu'elle annule son adhésion avant le tirage, elle ne sera pas admissible au billet de tirage supplémentaire.

4. Tirage et remise du prix

- 4.1 Les prix à gagner sont cinq (5) paires de billets pour *Les Boys, le spectacle*.

- 4.2 Le tirage aura lieu dans les bureaux du Centre à Québec.
- 4.3 Le tirage au sort, déterminant les cinq (5) personnes gagnantes d'une paire de billets, sera effectué le 26 août 2025. La date limite pour y participer est le 25 août 2025 à 23 h 59.
- 4.4 Les personnes gagnantes seront déterminées par le Centre par tirage au sort parmi l'ensemble des participantes et participants admissibles. Pour gagner, les personnes devront avoir répondu aux critères de participation énoncés au point 3. Une personne peut gagner une seule paire de billets sur les 5 (cinq).
- 4.5 Les gagnantes et gagnants recevront une attestation par courriel du Centre par info@cfameriques.com confirmant qu'ils ont gagné et devront contacter directement le Groupe Juste pour Divertir pour réclamer leur prix.
- 4.6 Les noms des personnes gagnantes seront transmis au Groupe Juste pour Divertir qui remettra les prix.
- 4.7 Les prix doivent être acceptés comme tels et ne peuvent être échangés contre une somme d'argent, ni vendus, ni transférés. Aucune substitution n'est accordée.

5. Règles générales

- 5.1 Le prix ne peut être transféré à une autre personne. Il n'est ni modifiable ni échangeable pour sa valeur monétaire et doit être accepté tel quel sur réservation et selon la disponibilité.
- 5.2 Pour être déclarée gagnante, la personne dont le nom a été tiré au sort doit, au préalable, répondre au jeu-questionnaire ET soumettre le formulaire de participation.
- 5.3 Le Centre, ainsi que les membres de son conseil d'administration et son personnel n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, de retards, d'erreurs d'adresse courriel, de dysfonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, d'un bris de logiciel ou de matériel informatique, ou de toute autre erreur.
- 5.4 Toute fausse déclaration de la part d'une participante ou participant entraîne automatiquement sa disqualification du tirage.
- 5.5 La participation à ce tirage comporte l'acceptation du présent Règlement que le Centre se charge d'appliquer.
- 5.6 Le Centre se réserve le droit de réviser le présent Règlement.

6. Autorisation

Chaque personne gagnante consent à ce que le Centre utilise son nom et la description de son prix et toute déclaration relative au tirage à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

7. Publication du nom de chaque personne gagnante

Le nom des personnes gagnantes sera dévoilé sur les réseaux sociaux du Centre.

8. Disqualification

Le Centre se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler la participation d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent tirage en utilisant un moyen contraire au présent Règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participantes et participants.

9. Confidentialité

Le Centre s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis auprès des participantes et participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales à l'exception du nom des personnes gagnantes au Groupe Juste pour Divertir.

10. Information

Pour toute question ou demande d'information relative à ce concours, vous pouvez écrire à info@cfameriques.com.

Centre de la francophonie des Amériques
Août 2025